

2022/23 FR

Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du
Conseil de l'Europe
Cycle de Certification 2022-2023

Evaluation régulière :

SITES CLUNISIENS EN EUROPE

Rapport d'expert indépendant

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe Cycle de certification 2022-2023

Rapport d'expert indépendant

Sites Clunisiens en Europe

Information de l'auteur :

Carabelli Romeo

Laboratoire Citeres

UMR 7324 CNRS & Université de Tours (France)



Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



**Les opinions exprimées dans ce rapport d'expert indépendant sont celles de l'auteur, et n'engagent en rien l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.*

TABLE DES MATIÈRES

1.	Sommaire Exécutif
2.	Introduction
3.	Corps de l'évaluation
3.1	Thème de l'Itinéraire culturel
3.1.1	Définition du thème de l'itinéraire
3.1.2	Contexte historique et culturel
3.1.3	Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème
3.2	Liste des priorités d'action
3.2.1	Coopération en matière de recherche et de développement
3.2.2	Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen
3.2.3	Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens
3.2.4	Pratique contemporaine de la culture et des arts
3.2.5	Tourisme culturel et développement culturel durable
3.3	Réseau de l'Itinéraire culturel
3.3.1	Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau
3.3.2	Aperçu de la situation financière du réseau
3.3.3	Composition actuelle du réseau par pays et type de membre
3.3.4	Extension du réseau depuis la dernière évaluation
3.3.5	Extension du réseau dans les trois années à venir
3.4	Outils de communication
3.4.1	Etat des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)
3.4.2	Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »
4.	Conclusions et recommandations
5.	Liste des références
6.	Annexe 1 : Programme de visite de terrain et d'entretiens avec la direction du réseau et les membres du réseau
7.	Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert
8.	Annexe 3 : Liste des acronymes, figures et tableaux

1. Sommaire Exécutif

Nous pouvons constater la continuité dans le développement de la route des sites clunisiens au fil du temps. Cette période de trois ans a été particulièrement marquée par un renforcement de toutes les instances de la FESC, avec le lancement de la préparation d'un dossier pour l'inscription des biens de Cluny sur la liste du patrimoine mondial. Cette activité est particulièrement reconnue au niveau social et international et permet donc au réseau d'être encore plus actif, de le consolider en interne et de développer ses relations externes.

Les trois dernières années ont été marquées par la pandémie de Covid, qui a paralysé les voyages et interdit totalement les activités touristiques. La concentration de nombreuses activités sur la préparation du dossier est également à prendre en compte comme une réponse de la FESC, qui a continué à travailler en optimisant les possibilités résiduelles laissées possibles par la réglementation sanitaire ; le poids relatif de cette activité - qui, dans une période normale, serait excessive - est à mettre en balance avec cette condition externe, qui la rend non seulement tolérable mais lui donne aussi une valeur de capacité d'adaptation de la FESC.

Au cours de cette période d'analyse, la FESC a su se transformer pour mieux faire face à ces deux événements majeurs - une participation historique au Patrimoine Mondial et une crise sanitaire tout aussi historique - en augmentant et en sécurisant considérablement son budget, en maintenant - dans la mesure du possible - les activités sociales liées aux sites (avec leur valorisation, leur présentation aux écoles et au jeune public et aux touristes) et en consolidant les activités de connaissance scientifique et celles de restauration du patrimoine matériel.

Sommaire des conclusions de l'expert

	Oui	Non
Le thème est conforme aux critères d'évaluation des thèmes énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, I. Liste des critères d'éligibilité des thèmes.	X	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des actions énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, II. Liste des priorités d'action.	X	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des réseaux énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, III. Liste des critères pour les réseaux.	X	
L'itinéraire culturel met en œuvre les directives d'utilisation du logo « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe »	X	

2. Introduction

Ce texte entend rendre intelligible le fonctionnement de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe "Sites Clunisiens en Europe". Il s'agit d'un réseau articulé autour des subsistances de la présence clunisienne sur notre continent, créées au fil des siècles à partir de la fondation de l'abbaye de Cluny en 910.

Les enjeux de cet itinéraire sont remarquables : d'une part, il veut répondre à la valorisation de l'héritage matérielle, qui est un patrimoine très conséquent allant des grandes abbayes aux petites entités souvent mal connues, et d'autre part, il veut rendre ce patrimoine accessible aux populations d'aujourd'hui, afin qu'elles s'enrichissent de cette composante historique qui structure notre continent.

Pour pouvoir mener à bien ces missions, la FESC - l'entité porteuse de l'itinéraire - s'est fixé des objectifs qui se situent à différents niveaux mais qui peuvent être réunis en une seule grande cible : faire fonctionner ensemble les innombrables sites, les accorder comme dans un grand orchestre doté de divers instruments : des solistes, des premiers violons et des instruments moins voyants, mais tous participants à cette grande symphonie européenne.

Conformément aux préceptes du Conseil de l'Europe, la communication des valeurs supranationales, l'attention particulière à la jeunesse et le développement équilibré et durable des territoires (avec un accent sur le tourisme, culturel et durable) sont des thèmes présents dans toutes les activités du FESC.

Certes, les activités à forte interaction sociale ont particulièrement souffert de la pandémie de covid19 et certaines d'entre elles ont été pratiquement annihilées pendant la majeure partie des trois dernières années. Le FESC a essayé de faire ce qu'il a pu pour maintenir une certaine résilience qui lui permet aujourd'hui de relancer des activités tendant à retrouver leur niveau pré-pandémique.



Deux activités majeures, cependant, ont été presque facilitées par la pandémie. La première est le développement du site Internet Clunypedia, un dépôt instrumental et interactif de connaissances sur le réseau de la propriété clunisienne.

La seconde activité est actuellement la principale du réseau, celle qui catalyse l'attention en ce moment, à savoir la création d'un dossier pour la candidature de Cluny et du réseau des sites clunisiens au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Cette activité permet de dynamiser le réseau des membres du FESC, de consolider l'enracinement territorial des biens et des sites et de donner au réseau lui-même une vitalité particulière. L'inconvénient éventuel réside précisément dans cette forte dynamique qui pourrait dominer la scène en éclipsant toutes autres activités. Pour l'instant, le FESC est bien structuré pour limiter au maximum cet inconvénient.

Image 1 – Pancarte d'entrée de ville avec la rosace clunisienne et la signalisation du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe (Image Romeo Carabelli, septembre 2022).

3 Corps de l'évaluation

1.1 Thème de l'itinéraire culturel

1.1.1 Définition du thème de l'itinéraire

Le Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) a été fondé en juin 1994 à Souvigny (Allier, France) par 24 municipalités soucieuses de valoriser leur patrimoine commun. Depuis cette date, la fédération s'est étendue en reprenant le vaste et dense réseau de sites bénédictines clunisiennes qui s'est structuré en Europe depuis le 10^{ème} siècle. En 2005, le réseau de la FESC a été reconnu par le Conseil de l'Europe en tant que Grand Itinéraire Culturel. Cet itinéraire reprend les sites qui étaient sous la dépendance directe ou indirecte de l'Abbaye de Cluny : plus de 800 monastères, des centaines d'autres doyennés, des villages, des hameaux, des vignobles, des forêts et des pâturages.

Ce réseau a un centre - le puissant monastère du village de Cluny, qui devient un point de référence pour la papauté - et un vaste réseau de sites qui s'intègrent dans leurs régions géographiques et marquent leurs territoires et les sociétés environnantes. Les moines de Cluny n'étaient pas repliés sur leur propre monde mais s'employaient à transformer leur environnement, fondant et développant des centaines de sites, villages et villes dans une grande partie de l'Europe : en France, bien sûr, mais aussi en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Écosse, en Espagne, en Italie, en Pologne, au Portugal et en Suisse.

La FESC est chargée de recenser les sites clunisiens – elle, depuis désormais 10 ans, met à disposition cette connaissance via les pages de Clunypedia - et soutient la vie d'un réseau commun entre les sites, un réseau consacré à la valorisation du patrimoine, à la sensibilisation de ses habitants mais aussi des excursionnistes et des touristes, qu'ils soient citoyens européens ou non.

De cette façon, la FESC veut encourager l'attention sur ce patrimoine commun que nous avons hérité des anciennes générations. L'action de la FESC - soutenue par l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe - consiste à protéger et à valoriser l'ensemble du patrimoine clunisien, en commençant par les sites les plus connus (qui sont souvent déjà protégés au niveau national) et en s'étendant aux entités moins connues.

La Fédération vise à fournir une identité commune, extensible sur le plan culturel et touristique, qui puisse fédérer ses nombreux publics. Les membres de cet itinéraire sont très divers et comprennent des propriétaires et gestionnaires de sites, un jeune public, des élus, des représentants d'institutions locales ou européennes.

Les objectifs de cet itinéraire sont les suivants :

(1) Mettre en réseau les sites clunisiens, mutualiser les compétences et lancer des initiatives transnationales (8 pays participent : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni) ;

(2) Sensibiliser tous les publics (élus, habitants, touristes, représentants d'institutions locales ou européennes...) à l'histoire et à la richesse de ce patrimoine pour mieux le conserver et le valoriser et

(3) Sensibiliser les enfants au patrimoine clunisien grâce à Cluny Kids – le patrimoine pour les enfants pour les inviter à découvrir et à comprendre les sites clunisiens en Europe.

1.1.2 Contexte historique et culturel

Les Sites Clunisiens sont les témoins du rayonnement européen de l'abbaye de Cluny, fondée en 910 dans la Bourgogne du sud. Pendant 8 siècles cette abbaye à la dimension démesurée, a marqué une très vaste portion du continent par le moyen de plus de 1400 sites répartis dans toute l'Europe. Il s'agit de abbayes, prieurés, doyennés, église, chapelles ou encore villages, châteaux, vignobles et paysages qui ont façonné les territoires, les sociétés et, de façon partielle et indirecte mais certaine, tout le continent. Les activités clunisiennes sur les plans économique, politique, agricole et urbain sont considérées par des nombreux historiens comme des composantes de la matrice de l'Europe moderne.

Dans le contexte historique de notre 21^{ème} siècle, la valorisation patrimoniale de ce riche héritage paraît tout à fait correcte et compréhensible, voir souhaitable. C'est ainsi que la FESC a lancé un grand chantier : le processus de reconnaissance de l'héritage clunien en tant que Patrimoine Mondial de l'Unesco. À partir de 2018, mais avec une forte accélération en 2020, une équipe a été mandatée pour constituer le dossier qui sera, à terme, livré au Centre du Patrimoine Mondial. Au moment, un pré-dossier a été réalisé, il s'agit d'instrument intermédiaire ayant aussi bien la tâche de préparer le dossier lui-même que celle d'être un instrument de communication interne et de fédération entre les membres.

1.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème

Le thème de cet itinéraire culturel représente certainement une valeur commune à plusieurs pays européens et une base pour une culture européenne qui n'est pas cloisonnée par les frontières d'aujourd'hui. Les monastères et les autres sites bénédictins étaient des lieux de savoir et connaissance, d'organisation sociale et économique. Ces monastères ont été des dépôts et des lieux de production de innombrables textes, des réservoirs de connaissance mais aussi des lieux d'hospitalité et d'accueil. Dans le sillage de cette expérience ancienne, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens concrétise par ses actions les valeurs promues par la Convention culturelle européenne :

- développe la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe ;
- contribue à une action concertée et encourage des activités d'intérêt européen ;
- promue les contributions nationales à l'héritage culturel commun de l'Europe ;
- veille à la sauvegarde de la culture européenne.

La FSMC, pour bien clarifier sa position et le rôle de l'Itinéraire Culturel, a produit et distribué à ses membres un numéro de sa lettre d'information totalement dédié à cette activité (n.37, janvier 2020).

1.2 Liste des priorités d'action



L'activité phare de cette période est la création d'un dossier de candidature du réseau clunisien au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre : Cluny et les Sites clunisiens européens. Cette activité a une dimension très conséquente sur le budget de l'association et, afin de sauvegarder le réseau, le budget a été ventilé et divisé en entités indépendantes afin de ne pas courir le risque d'un impact négatif d'une seule action sur l'ensemble du réseau. On parle longuement de cette activité au long de ce rapport.

Image 2 – la rosace dans la version dédiée à la mise en forme du dossier pour la candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco au nom : Cluny et les Sites Clunisiens (depuis la charte graphique spécifique, FESC).

3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement

Avec la création du comité scientifique international, les activités de recherche et de développement ont été structurées et ont trouvé dans la structure de la fédération une composante recherche. Des journées d'étude, de colloques et de conférences ont été organisés dans le cadre du réseau (avec un considérable activisme des membres espagnols). On ne peut néanmoins pas encore parler d'un programme de recherche interuniversitaire, bien que sa création ait été prévue pour la période triennale en cours. Ces activités de coordination et de renforcement des capacités ont été particulièrement touchées par la pandémie. Désormais, le travail sur le dossier Patrimoine Mondial porte également sur les activités scientifiques, afin de donner au dossier une profondeur conséquente.



– Image 3 – Éléments de médiation culturelle dans un site clunisiens espagnol (depuis les pages FB de Cluny Ibérica, novembre 2022)

1.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen

L'itinéraire met en valeur le patrimoine multiple et plurinational, avec une prédominance compréhensible de la matérialité des biens et des sites majeurs. Sur ce plan il n'y a rien à signaler au-delà de la grande masse de travail réalisé par la FESC et par ses membres, un travail continu et minutieux est mis à disposition des touristes et des écoles.



- Image 4 – Rencontre scientifique d'information et connaissance, rappel au lien YouTube pour pouvoir accéder au vidéo enregistré de la conférence (depuis les pages FB de Cluny Ibérica, novembre 2022).

3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens

Dans le sillage de la maison mère, de nombreux sites clunisiens se sont dotés d'un service « d'animation du patrimoine » auprès des jeunes sous formes d'ateliers pédagogiques et de découvertes guidées. La participation au projet Erasmus+ DECRA a permis le renforcement des échanges culturels entre jeunes européens et entre les nombreux itinéraires (l'itinéraire clunisiens croise, notamment, le Chemin de Santiago et des nombreux d'autres). Des projets annoncés en partenariat avec la FFIC (Fédération Française des Itinéraires culturels) ont été arrêté à cause de la Covid19 et on espère pouvoir les relancer.

Dans plusieurs sites il y a une offre de programmes adéquats aux écoliers ; une vision globale est celui mis en pratique à Lewes, sur un site clunisien du Sussex, à l'initiative du Lewes Priory Trust et qu'est en train de devenir le noyau primaire du projet Cluny Kids. Ce dernier est un programme qui vise à la mutualisation des bonnes pratiques dans le domaine

de la valorisation du patrimoine auprès du jeune public. L'objet de la démarche consiste à mettre à disposition de l'ensemble des sites clunisiens des outils de qualité ayant fait leur preuve dans certains sites afin de présenter ce patrimoine aux enfants dans sa dimension européenne.

3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts

Cette activité a également été inévitablement impactée par la pandémie, avant laquelle la FESC menait une politique culturelle et artistique très riche et de grande envergure, avec des concerts et des interventions littéraires. De grands efforts sont faits pour mettre en forme une exposition itinérante présentant la globalité des sites clunisiens dans les différents pays que la FESC met à la disposition des membres. Si au niveau local des actions de valorisation artistique sont indéniables une meilleure information serait utile pour diriger les divers publics intéressés par leurs spécificités européennes.



- Image 5 – Pancarte indiquant l'exposition organisée à Cluny (et ensuite itinérante) sur la composante ibérique du réseau Clunisien (Image Romeo Carabelli, aout 2018).

3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable

La mission de la FESC comprend un engagement fort en faveur du développement du tourisme culturel et durable, mais ces trois dernières années, la question de la pandémie a fortement affecté les activités touristiques.

La vaste étendue de la FESC et la forte différence des sites entre tous les sites impliquent une difficulté à cerner exactement la dimension touristique de l'itinéraire et, surtout, à le maîtriser avec des indicateurs communs et fiables. Les propriétés et usages des biens qui constituent la composante matérielle de l'itinéraire sont également multiples, privés et publics, purement civils ou religieux, ouverts au public ou non... le tout multiplié par les configurations juridiques nationales des sites membres.

Ces dernières années, il est également insensé d'évaluer une fréquentation moyenne qui était estimée à 150 000 visiteurs par an pour l'ensemble de la fédération. Une phase de réflexion sur la nouvelle fréquentation post-covidale est en cours, elle intégrera le plan de gestion de Patrimoine Mondial et sera étendue à la totalité des sites membres de la FESC.

Avec les actions d'intégration de la grande itinérance, le FESC soutient et développe des intégrations à l'échelle des quartiers, avec des parcours de mobilité douce de quelques heures, pour une visite éco-durable des territoires et du patrimoine clunisien.

3.3 Réseau de l'itinéraire culturel

3.3.1 Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau

Le réseau est constitué en association selon la loi française, il est donc soumis à un certain nombre d'obligations qui ont été remplies jusqu'à présent. Il s'agit, sur base annuelle, de la réalisation d'une assemblée générale de tous les membres qui élit un conseil d'administration et ce dernier élit un bureau composé par un président (responsable officiel de l'association), un secrétaire et un trésorier (dans le cas de la FESC il y a aussi deux vice-présidents). Le président est tenu à présenter à l'assemblée générale sur base annuelle un rapport moral, une déclaration des activités réalisées et deux budgets, réalisé et prévisionnel.

La Fédération Européenne des Sites Clunisiens est donc une Association française de loi 1901, enregistrée à Mâcon le 12/09/1994. Le siège officiel de l'association est à Cluny, dans la Tour des Fromages (lieux qui partage avec l'office du tourisme de Cluny)



- Image 6 – Lancement de l'assemblée générale européenne 2022 (depuis les pages FB de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, capture novembre 2022).

Le réseau et ses membres gèrent un vaste réseau de soutien institutionnel et non institutionnel. Ils entretiennent de nombreuses relations avec diverses institutions, qui sont sollicitées tant pour demander des financements et des subventions pour la Fédération que pour des aides ponctuelles comme, par exemple, le soutien de la Fondation du patrimoine à la restauration du tableau de Saint Marc écrivant son évangile, conservé à l'abbaye de Souvigny.

3.3.2 Aperçu de la situation financière du réseau

Le réseau clunisien, en tant qu'association française "loi 1901", est tenu de produire - lors de l'assemblée générale annuelle - et de faire approuver à la majorité des membres un budget définitif pour l'année écoulée et un budget prévisionnel pour l'année à venir. Dépassant le plafond annuel de subventions publiques de 100 000 euros, l'association est également tenue d'avoir un commissaire aux comptes qui contrôle le bon fonctionnement comptable et financier de l'association. De ce point de vue, les budgets de l'association sont doublement vérifiés et validés (par le commissaire au compte et l'assemblée des membres) en plus d'être signés par le trésorier de l'association.

Aux fins de la confirmation de l'itinéraire, la Fédération a fourni les trois budgets définitifs pour 2019, 2020 et 2021 et le budget prévisionnel pour l'année 2022. La quasi-totalité des

recettes provient des cotisations et conventions publiques et les quatre budgets sont équilibrés et présentent un faible excédent de fonctionnement (rappelons que les associations loi 1901 sont à but non lucratif).

Pour 2019, le budget est d'environ 161 k€ avec un excédent de 1.326 euros,

Pour 2020, le budget est d'environ 172 k€ avec un excédent de 14.013 euros,

Pour 2021, le budget est d'environ 228 k€ avec un excédent de 131 euros,

Pour 2022, le budget prévisionnel s'équilibre à 467 500 euros, avec une augmentation très importante due à la décision d'investir dans la préparation du dossier de candidature à l'Unesco.

C'est justement pour éviter des problèmes de gestion pour la Fédération que le budget a été rigoureusement séparé en deux composantes pour garder la partie destinée à la préparation du dossier pour l'Unesco autonome (cette séparation avait déjà été indiquée dans le budget 2020).

L'augmentation du budget reflète des souhaits importants votés par l'assemblée des membres de la Fédération. Tant le Président que le Trésorier de la Fédération m'ont confirmé qu'ils étaient pleinement conscients des soucis qu'une telle augmentation du budget pouvait entraîner et qu'ils avaient pris les mesures nécessaires pour gérer cette nouvelle configuration. À la lecture des budgets, il apparaît que l'augmentation est parfaitement maîtrisée et en ligne avec les volontés du réseau et ses capacités de gestion.

3.3.3 Composition actuelle du réseau par pays et type de membre¹

La FESC est une association de 476 membres provenant d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Pologne et de Suisse ; elle est dotée d'un Conseil d'administration (renouvelé en 2020) avec membres de 4 nationalités.

Les membres peuvent être personnes physiques ou morales, membres individuels, associations ou bien collectivités locales et institutions publiques.

La plus part des sites est bien représenté par la Mairie, ce qui donne au réseau une force sociale et démographique non négligeable.

¹ Cette section doit également préciser si le réseau a des membres dans la Fédération de Russie et leur nature (public, privé, ONG, etc.). Elle devrait également apporter un éclairage sur les décisions prises par le réseau suite à la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe et sur les activités menées par les membres russes du réseau depuis l'année dernière.

3.3.4 Extension du réseau depuis la dernière évaluation

La fédération a entamé une grande extension de son propre réseau d'adhérents et de financiers. Au cours de la précédente évaluation, le réseau est passé de 123 à 200 membres, avec une extension extrêmement importante dans les différents territoires européens. Au cours des trois dernières années - certainement avec la complicité du thème du patrimoine mondial - le nombre de membres a doublé (remarque : les membres ne sont pas nécessairement des sites car de nombreux sites sont souvent représentés par plus d'un membre), souvent avec la consolidation des membres.

L'augmentation du nombre de membres se traduit par la participation, par exemple, d'un grand nombre de départements qui encadrent les petites collectivités locales, leur donnant ainsi la possibilité d'agir plus solidement tant en ce qui concerne le patrimoine clunisien sur leur territoire qu'en ce qui concerne l'interaction régionale et transnationale promue par la FESC.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de membres, on peut noter la forte hausse des subventions publiques accordées à la FESC, dont une grande partie a été consacrée à la préparation du dossier pour l'Unesco.

La prévision très optimiste était de viser 1000 sites clunisiens à l'horizon 2021 (Cf. Rapport d'expert 2019 : "Ainsi, plus de 1000 sites clunisiens européens devraient, à l'horizon 2021, contribuer au renforcement de la conscience culturelle commune dont la présence sur les réseaux sociaux (Facebook, twitter...) sera un important relais pour mieux faire connaître les itinéraires clunisiens au plus grand public. "), il est certain que les années caractérisées par la pandémie de COVID19 ont été des années particulièrement difficiles pour le CESE également, et le résultat obtenu semble particulièrement significatif (et peut-être même l'objectif précédent excessif).

Le programme triennal qui s'achève a certainement été marqué par la consolidation du réseau clunisien à l'étranger et, en particulier, dans les États latins où l'ordre bénédictin clunisien a laissé un héritage matériel plus que significatif. Dans le cadre de l'extension du réseau, il convient de noter la présence de l'abbaye clunisienne de Tyniec, un site polonais qui fonctionne encore selon la règle bénédictine.

premium

Laplume : les Amis de Cazaux fiers de la reconnaissance en site clunisien

Lecture 1 min

Accueil • Lot-Et-Garonne • Laplume



- Image 7 – Des membres d'un site intégrant tout récemment la FESC (depuis les pages FB de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, capture novembre 2022).

3.3.5 Extension du réseau dans les trois années à venir

Dans les années à venir, il n'y a pas la prévision d'une vaste augmentation de membres du réseau. En effet, élargissement de ces dernières années a porté à une sorte de plafond globalement stable qui convient de consolider avant de procéder à des élargissements conséquents ; il continuera néanmoins la possibilité d'intégrer le réseau au fil de l'eau.

C'est avec le dossier pour l'Unesco que la FESC vise le renforcement de ses réseaux culturels et scientifiques qui peuvent désormais compter avec un comité scientifique multinational composé d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines spécifiques aux sites et itinéraires clunisiens.

À ce point, il paraît tout à fait correct citer le précédent rapport d'expert – rédigé par M. Jean-Pierre Lozato-Giodard en 2019 - :

« Il n'est pas assez clairement précisé quelles seront les actions prévues pour créer une véritable structure inter clunisienne représentative de l'ensemble des pays membres répondant aux critères du Conseil de l'Europe (STE n°18) et, par conséquent, quels en seraient les éventuels financements. »

pour remarquer que les années de pandémie ont bien évidemment créé des soucis à la FESC mais que l'équipe de direction et de gestion a profité pour réaliser ce qui pouvait se faire dans ces conditions spéciales et, notamment, consolider le réseau et son financement.

3.4 Outils de communication

3.4.1 Etat des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)

La FESC s'est dotée d'un service de communication (personnifié dans M. Morgan Monerrat - communication@sitesclunisiens.org, [sitesclunisiens.org/Organisation et Missions/La marque clunisienne](http://sitesclunisiens.org/Organisation%20et%20Missions/La%20marque%20clunisienne)) et son travail est très conséquent et bien structuré.

Le réseau est doté d'un label puissant et clair, géré par le biais d'une charte graphique précise, contenant toutes informations pour pouvoir bien répondre aux multiples besoins. Dans le cadre de la préparation du dossier de candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco, une autre charte graphique – en lien avec la charte principale mais assez différent pour permettre la discrimination entre les deux activités – a été développé.

Les pages web de la FESC sont toutes au moins en double langue (français et anglais) et les pages de l'itinéraire sont rédigées en 5 langues (français, anglais, espagnol, italien et polonais) pour une meilleure appropriation par les populations locales.

Le noyau central de la FESC, la municipalité de Cluny et son abbaye (même s'il pourrait probablement avoir plus de sens invertir les éléments et parler de l'abbaye de Cluny et sa municipalité), sont porteuses d'un grand exemple de communication et médiation numérique qui peut se montrer comme modèle pour le réseau, on trouve un grand écran interactif en accès libre qui permet de « visiter » l'Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et la totalité des sites clunisiens d'Europe.

L'office de tourisme de Cluny et du Clunisois offre une documentation relative aux sites clunisiens de la région ainsi que l'ouvrage "Sites clunisiens en Europe". Le plan guide distribué gratuitement à ce même office du tourisme renvoie à un réseau culturel européen, il y a un plan qui visualise le grand nombre de sites clunisiens en Europe et renvoie à l'encyclopédie numérique Clunypedia (un des piliers des activités de la FESC) et, bien évidemment, à la FESC. Malheureusement, sur ce plan guide on trouve les logos de la mairie de Cluny, de la Communauté de communes du Clunisois, de la FESC, celui du Clunypedia mais non pas celui de l'Itinéraire du Conseil de l'Europe.

Au siège de la FESC, on trouve la totalité des archives de la fédération, y compris les coupures et articles de presse et les documentations sur les multiples activités entamées par la FESC, donc celles liées à l'Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe.

3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »

Le logo " Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe " est présent sur toute la production papier de la Fédération et est utilisé selon les directives indiquées. Les références à l'Itinéraire sont fréquentes et vertueuses.

Le pré-dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial – qui est le document au contenu plus soigné parmi les documents de la Fédération - consacre un paragraphe à l'importance de la reconnaissance et du fonctionnement fédérateur de l'itinéraire culturel (cf.

" L'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ", pp. 34 et 35 du dossier : " Cluny et les Sites clunisiens : Projet Patrimoine Mondial ").

Malheureusement, quelques petites zones d'ombre subsistent quant à l'utilisation du logo "Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe". L'une de ces zones est celle de la visibilité sur les pages numériques sur Internet. La page d'accès à l'itinéraire clunisien comporte bien le logo mais il est positionné en bas et non en haut de la page comme demandé (<https://home.sitesclunisiens.org/>). De plus, les pages Facebook, qui véhiculent une grande masse d'informations pertinentes et actualisées, sont labélisé avec la rosace de la Fédération mais sans logo de l'itinéraire.

Nous avons également remarqué la différence de visibilité des différents sites. Lorsqu'on a demandé de clarifier la situation, les responsables de la Fédération ont expliqué la situation qu'ils avaient rencontrée et le problème qu'ils essayaient de résoudre. L'utilisation du logo de l'itinéraire est réservée à l'entité porteuse, c'est-à-dire la Fédération, et non pas aux membres individuels qui, en effet, peuvent voir l'association du logo avec des activités strictement locales d'une manière pas particulièrement claire. Une clarification entre les responsables communication du Conseil de l'Europe et celui de la FESC permettra de résoudre cette petite dysphasie.

De même, nous constatons que l'affichage sur les panneaux routiers comporte parfois le logo de l'itinéraire du Conseil de l'Europe, mais pas toujours. La fédération possède son propre logo – la rosace - qui est utilisé, clair et efficace. Dans la documentation concernant la charte graphique de la FESC, nous trouvons une indication qui nous semble mériter, elle aussi, une clarification pour améliorer la visibilité de l'itinéraire du Conseil de l'Europe.



L'utilisation du logo du Conseil de l'Europe est réservé à la FESC

- Image 8 – Instructions sur l'usage des logos (depuis la charte graphique de la FESCes pages FB de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, capture novembre 2022).

Des informations pratiques et claires permettront bientôt aux gestionnaires de renforcer l'image globale du réseau et de l'itinéraire sur tous les sites membres actifs de la fédération.



- Images 9 a,b,c,d,e – Pancartes à l'entrée de ville de sites clunisiens (a France, b Italie, c et d Espagne, e Suisse – flutée – depuis l'application Google Map, capture novembre 2022).

Les images des pancartes à l'entrée de certains sites (dans ce cas, les images sont tirées de l'application Google Map et illustrent des cas français, espagnols, italiens et suisses, ce dernier laisse comprendre la présence du logo, bien que fluté sur Internet pour suivre la législation helvétique) nous permettent de nous rendre compte de la nécessité d'une clarification de l'utilisation du logo du Conseil de l'Europe et de son interaction avec celui de la Fédération.

2. Conclusions et Recommandations

Au cours de l'année écoulée, les activités ont repris - notamment les activités touristiques - bien qu'avec des caractéristiques quelque peu différentes de ce qu'étaient les activités pré-covidés. En particulier, le tourisme local prend une plus grande part du marché qu'auparavant. Tous les indicateurs d'activité sont en croissance, tendant vers une nouvelle normalité, qui devrait être atteinte au cours des trois prochaines années.

Les réunions des membres de la FESC - liées à la vie de l'itinéraire et à la préparation du dossier - ont repris avec une forte vitalité (il y en a eu trois rien qu'au dernier trimestre, en Espagne, en Italie et en France) et le calendrier des événements est en cours de restructuration, tout comme les activités pour les écoles, qui sont une activité forte des sites de la Fédération.

Certains membres du FESC ont développé des outils de médiation numérique particulièrement intéressants et peuvent offrir des suggestions et une expérience consolidée aux autres membres. On pense ici en particulier à :

- La reproduction tridimensionnelle du Jugement Dernier sur le portail de la cathédrale d'Autun (à noter qu'un moulage de cette œuvre se trouve au musée de l'Architecture de Chaillot - Paris).
- Au guide interactif tridimensionnel des chapiteaux de la cathédrale d'Autun elle-même, un produit de grande valeur scientifique et communicative créé pendant la limitation due à la période pandémique.
- À la borne interactive capable de simuler une éventuelle reconstruction en réalité augmentée de l'abbaye de Cluny, également installée ces trois dernières années
- À l'offre de lecture de l'abbaye de Déols en réalité augmentée à l'extérieur et en simulations tridimensionnelles dans le musée du site.

Pour les activités sur le terrain, on ne peut que confirmer l'avis de l'expertise précédente, une confirmation qui montre non seulement la capacité du FESC à persévérer dans la poursuite des objectifs mais aussi sa résilience globale face aux difficultés imposées par la pandémie de Covid19.

« Beaucoup d'efforts sont et continuent d'être faits pour mieux informer le plus large public possible croyant et non croyant dans un véritable esprit d'ouverture spirituelle et œcuménique. [...] programmes pédagogiques et de formation à destination des jeunes [...] pour encourager et développer la citoyenneté européenne. Le travail de terrain est aussi remarquable [...] gérer et d'animer chaque site [...] contribuer à la recherche de financements indispensables à la vie des églises, abbayes et autres types de témoins concrets de la pérennité européenne clunisienne. Tout cela en diversifiant la palette des activités artistique et intellectuelle : journées musicales, concerts, expositions, rencontres thématiques ... Production et vente de documents, de CD ou encore production de films à usage interne pour les visiteurs de sites. »

Le précédent rapport d'experts se concluait par une série de recommandations que le réseau a pu prendre en considération, malgré la crise pandémique qui a fortement impacté l'itinéraire culturel.

La première recommandation indiquait la nécessité de créer un comité scientifique chargé de proposer et de mettre en place des projets à des échelles majeures de celle des simples sites. Ce comité a été créé et est composé d'éminents universitaires spécialisés dans le thème clunisien. La deuxième recommandation indiquait la nécessité de lier les activités culturelles du réseau (tant au niveau local que fédéral) à des formations structurées telles que des masters et des diplômes universitaires. La situation pandémique de blocage

institutionnel n'a pas permis de stimuler ces activités, mais néanmoins les activités se sont poursuivies et la situation est maintenant favorable à sa relance.

La troisième recommandation indique la nécessité d'intégrer davantage les activités touristiques et culturelles afin de mettre en valeur le statut spécial des sites clunisiens. L'élargissement du partenariat général - avec l'inclusion de plusieurs nouvelles collectivités locales - donne à la structure la capacité d'agir dans ce sens, et dans les actions entreprises pour la préparation du dossier de l'Unesco, on note un esprit renouvelé d'interaction entre les entités touristiques et culturelles sur une base multi-sites.

La quatrième recommandation suggère un développement de l'enregistrement des données sur les visiteurs et les touristes avec l'introduction d'une action méthodologique globale. Les activités ont été suspendues parce que la période examinée ne se prêtait pas à des essais sur le terrain pour établir une nouvelle méthodologie de saisie des données sur les visiteurs. D'autre part, les intégrations "verticales" avec les institutions locales (communautés de communes, départements, cantons et/ou régions selon les configurations nationales) ont été améliorées.

La cinquième recommandation indiquait le développement d'un partenariat avec l'ICOMOS afin de préparer la candidature comme site du patrimoine mondial de l'Unesco. Certains échanges informels ont été réalisés sans aucune formalisation. La dernière recommandation indiquait la nécessité de présenter plus clairement les impacts et les recherches de financement pour soutenir toutes les formes d'action passées et futures. La capacité d'augmenter le budget était considérable et, compte tenu de la constitution des apports (dans leur composante principale de subventions publiques), on peut supposer que les soutiens des collectivités territoriales sont acquis et clairs.

On se rattache à ces recommandations antérieures, que le CESE s'est globalement efforcé de suivre, pour formuler quelques recommandations, dont certaines vont dans le sens des précédentes.

Disposant d'un stock inestimable de patrimoine culturel matériel et immatériel, les missions de la Fédération sont, essentiellement, de développer la connaissance primaire des entités clunisiennes, de favoriser la diffusion des connaissances auprès des multiples composantes de la population européenne (locale et allogène) et d'accroître le fonctionnement en réseau des sites. Les recommandations vont donc dans ce sens.

1. Assurer la compréhension de la valeur ajoutée apportée par les réseaux aux différents sites
 - 1.1. Poursuivre les actions de valorisation du réseau, tant en termes de visibilité (y compris l'utilisation des logos) que d'échanges entre les multiples partenaires
2. Maintenir actives les actions collectives "non prioritaires".
 - 2.1. La préparation du dossier Patrimoine Mondial est chronophage et catalyse une grande partie des énergies du réseau, une attention particulière doit être portée aux autres activités qui ne doivent pas être pénalisées par cette activité prioritaire et, notamment :
3. Clunypedia - il s'agit d'un atout principal de la structure et de l'itinéraire comprenant des connaissances scientifiques fondamentales qui méritent de continuer à s'accroître
 - 3.1. Cluny Kids - un centre dédié aux activités pour les jeunes, les fondations ont été lancées pendant le triennat, un développement actif pendant le prochain triennat est à envisager.
4. Développer l'activité prioritaire - qui est actuellement la préparation du dossier de candidature à l'Unesco - en mettant l'accent sur les effets négatifs que cette activité pourrait entraîner, surtout si le statut de site du patrimoine mondial n'est pas accordé.

4.1. La volonté d'une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco est claire et particulièrement positive pour le réseau ; en souhaitant qu'elle aboutisse, force est de constater que cette activité prioritaire a un impact considérable sur le réseau et la Route. Il est essentiel de bien réfléchir aux impacts complémentaires de cette action, les positifs sont clairs - intégration entre les sites, consolidation de l'encrage local aussi bien institutionnel qu'avec la société civile, visibilité accrue - tandis qu'il devient essentiel de se préparer à l'atténuation de tout souci éventuel :

4.1.1. Prolongation du processus de production du dossier sur une longue période - et risque conséquent de "fatigue" des partenaires

4.1.2. Difficultés à gérer l'inclusion des sites dans le périmètre du dossier - certains sites seront exclus malgré eux, d'où un risque de friction au sein de la fédération

4.1.3. Risque de non-acceptation du dossier par l'Unesco avec l'inévitable sentiment de désillusion des sites.

Dans l'ensemble, le CESE est un réseau consolidé et actif, il reste néanmoins essentiel de pouvoir continuer à maintenir le rythme de travail et l'attention aux nombreux petits sites.

CRITERES		Recommandations Évaluation Précédente 2018-2019	L'itinéraire a-t-il répondu à la recommandation depuis la dernière évaluation ?		Recommandations Évaluation en cours 2022-2023
			OUI	NON	
I. Thème de l'itinéraire culturel		NIL	X	☐	Poursuivre la valorisation du réseau, en termes de visibilité et d'échanges
			☐	☐	Donner une plus claire hiérarchie dans les activités de l'itinéraire culturel
II. Priorités d'action	Coopération en matière de recherche et de développement	Créer comité scientifique	X	☐	
			☐	☐	Profiter de la mise en forme du dossier Patrimoine Mondial pour structurer et mettre à jour la connaissance scientifique du monde clunisien
			☐	X	Continuer à développer et à accroître Clunypedia
	Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine Européen	Lier les activités du réseau à des formations officielles	☐	X	
			☐	☐	
	Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens		☐	☐	Développer Cluny Kids
			☐	☐	Supporter les membres plus

					petits dans leurs actions locales
	Pratique contemporaine de la culture et des arts		☐	☐	Augmenter l'interaction avec les acteurs locaux présents dans les multiples sites de l'itinéraire.
			☐	☐	
	Tourisme culturel et développement culturel durable	Augmenter l'intégration touristique ...	X	☐	Supporter la revitalisation post-pandémie
III. Réseau de l'itinéraire culturel			☐	☐	
			☐	☐	Consolider le dossier candidature Unesco
			☐	☐	Aider les membres dans la compréhension de la valeur ajoutée de l'itinéraire
Outils de communication			☐	☐	
			☐	☐	Conforter l'utilisation des logos et de la visibilité de l'itinéraire.

3. Liste des Références²

1. Emeline BALLESTEROS (2020 ?), *Vers une reconnaissance d'une liste internationale « Cluny et les Sites clunisiens » La démarche vue par les représentants des sites clunisiens Rapport final d'enquête*, FESC, Cluny, 12 pp.
2. FESC (2022), Cycle de certification 2022-2023, FESC, Cluny, 44 pp.
3. FESC (2022), Rapport d'activités 2021, FESC, Cluny.
4. FESC (2021), Rapport d'activités 2020, FESC, Cluny.
5. FESC (2021), *Le lancement : Sites Clunisiens Candidature Patrimoine Mondial*, FESC, Cluny, 66 pp.
6. FESC (2020), Cluny et les Sites clunisiens : Projet Patrimoine Mondial – pre-dossier 2020, FESC, Cluny, 136 pp.
7. FESC (2020), Rapport d'activités 2019, FESC, Cluny.
8. FESC (2016), Statuts et règlement FESC, FESC, Cluny
9. Fédération française des itinéraires culturels européens (2019), *Les itinéraires culturels européens aujourd'hui. Bilan du projet DECRA 2017-2019*, Paris, 50 pp.
10. Fondation du Patrimoine (2022), *Je donne ! Pour la restauration du Tableau de Saint Marc écrivant son évangile*, dépliant, 2 pages
11. Jean-Pierre LOZATO-GIODART (2019), *Sites Clunisiens en Europe*, rapport d'expert, 11 pp.
12. Jean-Louis REMILLEUX (2019), *Secrets d'histoire : Anne de France*, Société Européenne de production, 1 DVD
13. Christophe VOROS (2013), *Sites Clunisiens en Europe*, Fédération Européenne des Sites Clunisiens, Cluny, 172 pp.

En occasion des visites du terrain, un certain nombre de petits documents, dépliants et cartes a été fourni ou mis à disposition par les communes et associations locales. De même à distance avec une série de documents présentant les multiples activités de ces derniers trois ans. Une partie des images provient des pages du réseau social Facebook (® de Meta) et de l'application Google map (de Google ®).

² Fédération Européenne des Sites Clunisiens = FESC

4. Annexe 1 : Programme de visite sur le terrain et d'entretiens avec la direction du réseau et les membres du réseau

L'organisation de la visite sur le terrain a été planifiée dans l'esprit d'e questionner au mieux le choix de l'engagement du chemin périlleux d'une candidature à l'Unesco. Cette activité - comme indiqué ci-dessus - est de loin celle qui a le plus d'impact sur la Fédération et l'Itinéraire, l'évaluateur a estimé fondamental traiter ce sujet en priorité.

Cela a conduit à une visite de trois jours sur quatre sites clunisiens, suivie d'une interview à distance de trois membres de l'AC et d'une interview de retour avec le directeur de la fédération.

La visite de trois jours a été organisée en accord avec la direction de la Fédération et comprenait des rencontres avec des membres de la fédération (normalement des Maires ou leurs représentants) mais aussi des médiateurs afin de pouvoir comprendre le fonctionnement à grande échelle de la Fédération mais aussi le fonctionnement de proximité, celui qui, sur le terrain dans les différents sites, est en première ligne face aux touristes, aux écoles et aux multiples usagers. La mission a été particulièrement utile car elle a permis de se rendre compte de la complexité du système fédéral qui s'engage à de multiples échelles pour valoriser le patrimoine clunisien.

Dans l'impossibilité de multiplier les missions tant en France que dans les différents pays, trois membres du Conseil ont été interrogés par téléphone, deux Italiens et un Suisse (le trésorier). Ci-dessous un plan succinct de la visite sur le terrain.

Mercredi 23 novembre – Souvigny (Allier, France) – site membre de la Fédération

Matin : rencontre à la Mairie avec :

- Mme Nelly MÉRITET, représentante du maire de Souvigny pour le Patrimoine et
- M. Matthieu PRADELS, chef de projet Patrimoine de Souvigny

Après-midi : visite approfondie de l'abbaye (y compris les sites impactés par les travaux de restauration réalisés et en programme) et du musée.

Jeudi 24 novembre – Déols (Indre, France) – site membre de la Fédération

Matin : rencontre à la Mairie avec :

- Mme Christian GENESTE, adjointe au maire,
- Mme Andy CHAMBON, responsable du service Culture et Patrimoine et
- M. Xavier BACHIMONT, directeur de l'Attractivité et de la Vie locale. Visite du site clunisien et de l'apparat de médiation pour adultes et enfants.

Repas de travail avec

- M. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental, 1^{er} Vice-président de Châteauroux Métropole et Vice-président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

Vendredi 25 novembre – Autun (Saône-et-Loire, France) – site membre de la Fédération

Matin : rencontre à la Mairie avec :

- M. Vincent CHAUVET, maire d'Autun et président de l'Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe : Destination Napoléon et
- Mme. Anne PASQUET, Chargée de projets Patrimoine / Tourisme / Numérique / Développement territorial.

puis : rencontre à la Mairie avec

- M. Rémy REBEYROTTE, député à l'Assemblée nationale et président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens puis visite du site clunisien et du centre de médiation.

Vendredi 25 novembre – Cluny (Saône-et-Loire, France) - – site membre de la Fédération

Après midi – rencontre à la Mairie avec

- Mme Marie FAUVET, maire de Cluny et présidente d'honneur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens,
- M. Jean-Luc DELPEUCH, président de la Communauté de Communes du Clunisois
- Mmd Virginie GOUTAYER, administratrice-adjointe de l'Abbaye de Cluny
- M. Christophe VOROS, directeur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens puis visite du site clunisien

Lundi 5 décembre – interview vidéo et téléphonique

Mme Maria Teresa SAPIENZA – association In Agro Calventiano (Vizzolo Predabissi, Lombardie, Italie - site membre de la Fédération) – Administratrice de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et animatrice de l'activité Clunykid.

M. Roberto GOZZI – Adjoint au Maire (San Benedetto Po, Lombardie, Italie - site membre de la Fédération) et Administrateur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

Mercredi 7 décembre – interview téléphonique

M. Fabrice DE ICCO – Préfet (Yverdon-les-Bains, Suisse – en charge du site de Romainmôtier, Vaud, Suisse - site membre de la Fédération) et Trésorier de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

En précédence, le 14 septembre 2022, l'évaluateur a eu l'occasion de visiter le site clunisien de Grazac (Haute-Loire, France) et le 19 août 2020 le site de Cluny (ce qui a permis d'admirer l'exposition sur les sites clunisiens en Espagne et de comprendre les nouveautés de la médiation numérique introduites dans cette dernière année).

5. Annexe 2 : liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert



CR_CHECKLIST_FR
Clunisien Carabelli 21

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'EVALUATION À DESTINATION DE L'EXPERT				
		QUESTIONS		Commentaires (le cas échéant)
		Oui	Non	
3.1 THÈME	1	Le thème de l'itinéraire culturel représente-t-il une valeur commune - historique, culturelle ou patrimoniale - dans plusieurs pays européens ?	1	valeur commune à plusieurs pays européens et une base pour une culture européenne qui n'est pas cloisonnée par les frontières
	2	Le thème de l'itinéraire culturel offre-t-il une base solide pour des échanges culturels et éducatifs pour les jeunes ?	1	scolaire.
	3	Le thème de l'itinéraire culturel offre-t-il une base solide pour des activités innovantes ?	1	offre une base solide pour des activités innovantes, comme en témoignent les développements numériques permettant une meilleure compréhension du thème (vidéos, reconstitutions interactives...).
	4	Le thème de l'itinéraire culturel, offre-t-il une base solide pour le développement de produits de tourisme culturel ?	1	culturel
	5	Le thème a-t-il été étudié / développé par des universitaires / experts de différentes régions d'Europe ?	1	le sujet continue d'être étudié par des experts scientifiques de haut niveau de plusieurs pays
3.2.1 Coopération en recherche et développement	6	L'itinéraire offre-t-il une plate-forme de coopération pour la recherche et le développement de valeurs / thèmes culturels européens ?	1	
	7	L'itinéraire joue-t-il un rôle fédérateur autour de grands thèmes européens, permettant de réunir des savoirs dispersés ?	1	
	8	L'itinéraire montre-t-il en quoi ces thèmes sont représentatifs des valeurs européennes partagées par plusieurs pays européens ?	1	
	9	L'itinéraire illustre-t-il le développement de ces valeurs et la variété des formes qu'elles peuvent prendre en Europe ?	1	
	10	L'itinéraire dispose-t-il d'un réseau d'universités et d'un centre de recherche travaillant sur son thème au niveau européen ?	1	le thème de l'itinéraire est un sujet historique et social si important qu'il est à l'origine de nombreuses initiatives scientifiques multidisciplinaires au niveau national et international.
	11	L'itinéraire a-t-il un comité scientifique multidisciplinaire ?	1	
	12	Le comité scientifique travaille-t-il sur son thème au niveau européen ?	1	
	13	Le comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et / ou à ses activités au niveau théorique ?	1	
	14	Le comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et / ou à ses activités au niveau pratique ?	1	
	15	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et expliquent-elles la signification historique du patrimoine européen matériel et immatériel ?	1	une partie considérable de la configuration actuelle des activités d'itinéraires est fondée sur l'importance historique transnationale du patrimoine matériel et immatériel
	16	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles les valeurs du Conseil de l'Europe ?	1	
	17	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles le label des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ?	1	oui, mais avec quelques petit souci
	18	Les activités de l'itinéraire fonctionnent-elles conformément aux chartes et conventions internationales sur la préservation du patrimoine culturel ?	1	
	19	Les activités de l'itinéraire identifient-elles, préservent-elles et développent-elles les sites du patrimoine européen dans des destinations rurales ?	1	Les points forts de l'itinéraire sont des sites qui respectent des dynamiques géographiques historiques qui ne sont pas forcément en lien direct avec les dynamiques actuelles et qui sont particulièrement liés au monde rural
3.2.2 la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen	20	Les activités de l'itinéraire identifient-elles, préservent-elles et développent-elles les sites du patrimoine européen dans les zones industrielles en cours de restructuration économique ?	1	
	21	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine des minorités ethniques ou sociales en Europe ?	1	l'itinéraire a pour principale force d'être structurant pour la culture et la spatialité européennes depuis des siècles, les sites clunisiens sont à la base de la construction de la culture européenne
	22	Les activités de l'itinéraire contribuent-elles à une meilleure compréhension du concept de patrimoine culturel, de l'importance de sa préservation et de son développement durable ?	1	

3.1 CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES	3.2.2 Valorisation de l'Europe	23	Les activités de l'itinéraire mettent-elles en valeur le patrimoine physique et immatériel, expliquent-elles son importance historique et mettent-elles en évidence ses similitudes dans les différentes régions d'Europe ?	1	l'itinéraire mette en valeur le patrimoine multiple et plurinational, avec une prédominance compréhensible de la matérialité des biens et des sites qui sont, en effet, plus que significatifs
		24	Les activités de l'itinéraire tiennent-elles compte et promeuvent-elles les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS relatifs à la restauration, à la protection et à la valorisation du patrimoine, au paysage et à l'aménagement du territoire [Convention Culturelle Européenne, Convention de Faro, Convention Européenne du Paysage, Convention du Patrimoine Mondial, ...] ?	1	
		25	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour développer une meilleure compréhension du concept de citoyenneté européenne ?	1	les activités d'échange de jeunes - en particulier à un niveau autre que celui du voisinage immédiat - sont limitées. Il convient toutefois de noter que les trois dernières années ont été gravement affectées par la question de la pandémie, qui a réduit à néant les échanges à longue distance.
	3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens	26	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour mettre l'accent sur la valeur d'une nouvelle expérience personnelle en visitant des lieux divers ?	1	
		27	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour encourager l'intégration sociale et les échanges de jeunes de différentes origines sociales et régions d'Europe ?	1	
		28	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour offrir des possibilités de collaboration pour les institutions scolaires à différents niveaux ?	1	
		29	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour mettre l'accent sur des expériences personnelles et réelles à travers l'utilisation de lieux et de contacts ?	1	
		30	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour mettre en place des projets pilotes avec plusieurs pays participants ?	1	
		31	Les échanges de jeunes [culturels et éducatifs] sont-ils prévus pour donner lieu à des activités de coopération associant des institutions scolaires à différents niveaux ?	1	
		32	Les activités culturelles de l'itinéraire (liées aux pratiques culturelles et artistiques contemporaines) favorisent-elles le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre diverses expressions artistiques dans les pays européens ?	1	
		33	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des projets artistiques établissant des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine ?	1	
		34	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des pratiques artistiques culturelles et contemporaines innovantes* en les reliant à l'histoire du développement des compétences ?	1	
		35	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles la collaboration entre les amateurs de culture et les professionnels à travers des activités pertinentes et la création de réseaux ?**	1	
	3.2.4 Pratiques culturelles et artistiques contemporaines	36	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles le débat et l'échange - dans une perspective multidisciplinaire et interculturelle - entre diverses expressions culturelles et artistiques dans différents pays d'Europe ?	1	
		37	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des activités et des projets artistiques explorant les liens entre patrimoine et culture contemporaine ?	1	
		38	Les activités culturelles de l'itinéraire mettent-elles en évidence les pratiques les plus innovantes et créatives ?	1	
		39	Les activités culturelles de l'itinéraire lient-elles ces pratiques innovantes et créatives à l'histoire du développement des compétences ?***	1	
		40	Les activités de l'itinéraire (pertinentes pour le développement du tourisme culturel durable) facilitent-elles la formation de l'identité locale, régionale, nationale et / ou européenne ?	1	Toujours en raison de la pandémie, une attention particulière a été accordée au développement du site Clunyepedia, véritable joyau de la connaissance globale de la route.
	3.2.5 Développement culturel durable	41	Les activités de l'itinéraire impliquent-elles activement 3 moyens principaux de sensibilisation à leurs projets culturels : la presse écrite, la radiodiffusion et les réseaux sociaux ?	1	
		42	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles le dialogue entre communautés et cultures urbaines et rurales ?	1	
		43	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles le dialogue entre régions développées et défavorisées ?	1	la structure géographique de l'itinéraire répond à des processus très anciens qui ne sont plus liés au développement économique des territoires contemporains. En conséquence, les activités de l'itinéraire se développent entre des sites à différents niveaux de développement.

3.3 RESEAU	3.3.5 Tourisme culturel et développement	44	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles le dialogue entre différentes régions (sud, nord, est, ouest) de l'Europe ?	1	
		45	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles le dialogue entre cultures majoritaires et minoritaires (ou autochtones et immigrées) ?	1	la question n'est pas pertinente dans ce cas
		46	Les activités de l'itinéraire ouvrent-elles des possibilités de coopération entre l'Europe et les autres continents ?	1	une micro présence clunisienne est historiquement identifiée dans ce qui est aujourd'hui la Turquie et à Jérusalem, mais cela ne semble pas constituer plus que des sujets d'études médiévistes
		47	Les activités de l'itinéraire attirent-elles l'attention des décideurs sur la nécessité de protéger le patrimoine dans le cadre du développement durable du territoire ?	1	
		48	Les activités de l'itinéraire visent-elles à diversifier les offres de produits, services et activités culturels ?	1	
		49	Les activités de l'itinéraire développent-elles et offrent-elles des produits, des services ou des activités de tourisme culturel de qualité au niveau transnational ?	1	
		50	Les activités de l'itinéraire développent-elles des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le secteur du tourisme ?	1	Certains membres de l'itinéraire sont des entités actives dans le secteur du tourisme.
		51	Le réseau a-t-il préparé et utilisé des outils tout au long de l'itinéraire pour augmenter le nombre de visiteurs et l'impact économique de l'itinéraire sur les territoires traversés ?	1	
		52	L'itinéraire représente-t-il un réseau impliquant au moins trois Etats membres du Conseil de l'Europe ?	1	
		53	Le thème de l'itinéraire a-t-il été choisi et accepté par les membres du réseau ?	1	
	3.3.4 Réseau	54	Le cadre conceptuel de l'itinéraire a-t-il été fondé sur des bases scientifiques ?	1	
		55	Le réseau implique-t-il plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe dans l'ensemble ou dans une partie de son / ses projet(s) ?	1	
		56	Le réseau est-il financièrement viable ?	1	L'activité phare de cette période est la création d'un dossier de candidature du réseau clunisien au Patrimoine Mondial de l'Unesco : cette activité a une dimension très conséquente sur le budget de l'association et, afin de sauvegarder le réseau, le budget a été ventilé et divisé en entités indépendantes afin de ne pas courir le risque d'un impact négatif d'une seule action sur l'ensemble du réseau divisé en entités indépendantes afin de ne pas courir le risque d'un impact négatif d'une seule action sur l'ensemble du réseau.
		57	Le réseau a-t-il un statut juridique (association, fédération d'associations, GEIE, ...) ?	1	le réseau est constitué en association selon la loi française, il est donc soumis à un certain nombre d'obligations qui ont été remplies jusqu'à présent (sur base annuelle : une assemblée générale de tous les membres, un conseil d'administration élu, une déclaration d'activités, un rapport moral et un budget - audité par un professionnel externe étant donné la taille du budget).
		58	Le réseau fonctionne-t-il démocratiquement ?	1	
		59	Est-ce que le réseau précise ses objectifs et ses méthodes de travail ?	1	
		60	Est-ce que le réseau précise les régions concernées par le projet ?	1	
		61	Est-ce que le réseau précise ses partenaires et les pays participants ?	1	
		62	Est-ce que le réseau précise les champs d'action impliqués ?	1	
		63	Est-ce que le réseau précise la stratégie globale du réseau à court et à long terme ?	1	
	3.3.3 Partenaires	64	Est-ce que le réseau identifie les participants et partenaires potentiels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et / ou dans d'autres pays du monde ?	1	
		65	Est-ce que le réseau fournit des détails sur son financement (rapports financiers et / ou budgets d'activités) ?	1	
		66	Est-ce que le réseau fournit des détails sur son plan opérationnel ?	1	
		67	Est-ce que le réseau joint le(s) texte(s) de base confirmant son statut juridique ?	1	
		68	L'itinéraire a-t-il son propre logo ?	1	
		69	Tous les partenaires du réseau utilisent-ils le logo sur leurs outils de communication ?	1	il n'est pas possible de vérifier toute la production de tous les partenaires, dans l'échantillon de contrôle effectué le logo est présent

3.4 OUTILS DE COMMUNICATION	Pour les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe	70	L'itinéraire a-t-il son propre site web dédié ?	1	le site de la fédération (qui héberge celui de l'itinéraire) est rédigé en 5 langues (français, anglais, espagnol, italien et polonais)
		71	Le site Web est-il disponible en anglais et en français ?	1	
		72	Le site Web est-il disponible dans d'autres langues ?	1	
		73	Le réseau utilise-t-il efficacement les réseaux sociaux et le Web 2.0 ?	1	
		74	Le réseau publie-t-il des brochures sur l'itinéraire ?	1	
		75	Si oui, les brochures sont-elles disponibles en anglais ?	1	
		76	Si oui, les brochures sont-elles disponibles en français ?	1	
		77	Le titre «Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe» est-il présent sur tous les supports de communication (y compris les communiqués de presse, les sites Web, les publications, etc.) ?		le titre Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe et le logo de certification se retrouvent sur tous les supports imprimés et sur le site internet de la fédération et sont conformes aux directives d'utilisation. Malheureusement, il n'est pas présent dans les communications sur les social media et il n'est pas toujours présent non plus sur les sites web et la signalisation «présentielle» (Panneaux et pancartes routières).
		78	Le logo de certification est-il présent sur tous les supports de communication ?	1	
		79	Le logo de certification est-il utilisé conformément aux directives d'utilisation (taille et emplacement, ...) ?		
		80	Les logos (itinéraire culturel + certification) sont-ils fournis à tous les membres de l'itinéraire ?	1	
		81	Le logo de certification apparaît-il sur les panneaux indiquant l'itinéraire culturel ?	1	
			SCORE	75	

Note: Veuillez insérer 1 pour chaque réponse positive et 0 pour une réponse négative. Voyez votre score total au bas de la colonne.

* Par exemple: arts visuels, arts de la scène, artisanat créatif, architecture, musique, littérature, poésie ou toute autre forme d'expression culturelle

** Notamment en termes d'instruction pour les jeunes Européens dans les domaines concernés

*** Que ces domaines comprennent les arts visuels, les arts de la scène, l'artisanat créatif, l'architecture, la musique, la littérature ou tout autre domaine

8. Annexe 3 : Liste des acronymes, figures et tableaux

Liste des images :

- Image 1 – Pancarte entrée de ville avec la rosace clunisienne et la signalisation du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe (Image Romeo Carabelli, septembre 2022).
- Image 2 – la rosace dans la version dédiée à la mise en forme du dossier pour la candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco au nom : Cluny et les Sites Clunisiens (depuis la charte graphique spécifique, FESC).
- Image 3 – Éléments de médiation culturelle dans un site clunisiens espagnol (depuis les pages FB de Cluny Ibérica, novembre 2022).
- Image 4 – Rencontre scientifique d'information et connaissance, rappel au lien YouTube pour pouvoir accéder au vidéo enregistré de la conférence (depuis les pages FB de Cluny Ibérica, novembre 2022).
- Image 5 – Pancarte indiquant l'exposition organisée à Cluny (et ensuite itinérante) sur la composante ibérique du réseau Clunisien (Image Romeo Carabelli, août 2018).
- Image 6 – Lancement de l'assemblée générale européenne 2022 (depuis les pages FB de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, capture novembre 2022).
- Image 7 – Des membres d'un site intégrant tout récemment la FESC (depuis les pages FB de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, capture novembre 2022).
- Image 8 – Instructions sur l'usage des logos (depuis la charte graphique de la FESCes pages FB de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, capture novembre 2022).
- Images 9 a,b,c,d,e – Pancartes à l'entrée de ville de sites clunisiens (a France, b Italie, c et d Espagne, e Suisse – flutée – depuis l'application Google Map, capture novembre 2022).
-
- Liste des acronymes utilisés dans le rapport :
 - Fédération Européenne des Sites Clunisiens - FESC